

Aux vieux de la vieille !

Autor(en): **Morax, J.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **55 (1917)**

Heft 50

PDF erstellt am: **22.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-213491>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



CONTEUR VAUDOIS

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

Fondé en 1861, par L. Monnet et H. Renou.

Rédaction, rue d'Etraz, 23 (1^{er} étage).

Administration (abonnements, changements d'adresse),
Imprimerie Ami FATIO & C^{ie}, Albert DUPUIS, succ.

GRAND-ST-JEAN, 26 — LAUSANNE

Pour les annonces s'adresser exclusivement à la

"PUBLICITAS"

Société Anonyme Suisse de Publicité

GRAND-CHÊNE, 11, LAUSANNE, et dans ses agences.

ABONNEMENT : Suisse, un an, Fr. 5 50 ;
six mois, Fr. 3 — Etranger, un an, Fr. 8 20.

ANNONCES : Canton, 15 cent. — Suisse, 20 cent.

Etranger, 25 cent. — Réclames, 50 cent.
la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

Sommaire du Numéro du 15 décembre 1917 : — Les deux Neuchâtel. — Nos vieilles chansons : La chanson de l'armailli, 1851. — Aux vieux de la vieille ! (J. Morax). — Noël chez les soldats. — Lo pridzo et l'iguie (Marc à Louis). — Formules épistolaires ou Créancier et débiteur. — Tous suisses. — La bassinoire. — La mode et la vérité. — Boutades.

LES DEUX NEUCHÂTEL

Il y a deux villes en Europe célèbres sous le même nom ; l'une est chez nous, en Suisse, et l'autre en Normandie. Cette homonymie a donné lieu à une équivoque assez comique. M. B. de Saint-Elme, conseiller à la cour royale de Dijon, voulant connaître la moderne Neustrie, était venu jusqu'à Rouen, où quelques parlementaires le reçurent avec les prévenances, les égards et les cérémonies que l'on se prodigue entre confrères pour se témoigner une considération réelle ou simulée. Aux repas qu'on lui donna, Saint-Elme distingua de tous petits fromages en boudons qui lui parurent crémeux et d'une pâte très fine.

— De quel pays les tirez-vous ? dit-il à son amphitryon.

— De Neuchâtel.

— Parbleu ! j'en suis charmé ; j'ai dans cet endroit un correspondant, et je lui écrirai de m'en envoyer à Dijon.

Le conseiller écrivit effectivement et demanda quinze douzaines de fromages. C'est assez, dit-il, pour les faire connaître à mes amis, et je serai toujours à même d'en redemander. Quelques jours après, il retourne en Bourgogne, où les fonctions de sa charge le rappelaient. Un jour qu'il recevait les membres de la chambre dans laquelle il siégeait, son maître d'hôtel, pâle, presque tremblant et l'air effaré, vient au milieu du dîner lui dire à l'oreille :

— Monsieur, monsieur, voilà les fromages de Neuchâtel qui arrivent.

— Ah ! tant mieux ! j'aurai le plaisir d'en offrir à mes collègues ; faites-en servir six sur la table.

— Comment, monsieur, six !

— Oui, six ou huit sur une assiette ; les autres, vous les mettez dans l'armoire de l'office.

— Monsieur plaisante ; cela est impossible.

— Et pourquoi, s'il vous plaît ?

— Monsieur, c'est qu'un seul fromage, grand comme une meule de moulin, ne peut tenir dans une assiette, et qu'on ne saurait mettre dans une armoire les cinq grandes charrettes qui sont dans la cour de l'hôtel.

— Qu'est-ce à dire ? cinq charrettes !

— Voyez plutôt, monsieur, répond le maître d'hôtel en lui donnant la lettre de voiture qui monte à une somme considérable.

Le pauvre Saint-Elme s'aperçoit, mais trop tard, qu'il a pris la Suisse pour la Normandie, et qu'il a effectivement demandé quinze douzaines de fromages aussi grands que ceux de Gruyère. Concevez, s'il est possible, l'embarras et la confusion de ce malheureux conseiller au milieu de cette cargaison de fromages capable d'approvisionner plus de soixante épiciers de province ! Il s'en défit à perte, et reconnut qu'il

eût mieux valu pour lui employer cet argent à apprendre la géographie.

Une autre aventure non moins singulière arriva dans le Neuchâtel normand : on était à cette époque où le numéraire, presque entièrement disparu de la circulation, ne permettait plus que les échanges en nature à ceux qui n'avaient pas confiance dans les assignats. Une troupe de comédiens ambulants vint donner quelques représentations à Neuchâtel, et pour attirer les spectateurs, ils avaient mis leurs places à 20 ou 10 sous, payables soit en monnaie, soit en fromages. La vieille baronne d'Outreville, retirée dans son donjon, à deux lieues de Neuchâtel, entend parler avec éloquence de ces comédiens. Un grand acteur sec et maigre, nommé Dorval, le directeur de la troupe, était, disait-on, très pathétique dans le rôle de don Juan du *Festin de Pierre*. « Je le verrai, dit la baronne d'Outreville », et elle fait mettre à une antique carriole deux chevaux de son fermier. Blaise la conduit au théâtre ; mademoiselle Gertrude, sa femme de chambre, avec la petite Nicole sa filleule, et la Jeunesse, son vieux domestique, la suit. Pour régaler tout son monde, elle avait péniblement tiré de son escarcelle un louis gardé depuis le mariage de Louis XV. Arrivée au bureau, elle demande quatre premières places, et donne le louis chéri. Paillasse, qui fait à la porte le rôle de contrôleur, lui remet poliment quatre billets. « Rendez à madame son reste ! » s'écrie-t-il, et à l'instant on porte dans la carriole quatre cents petits fromages représentant les 20 francs de surplus. A la vue des huit paniers qui renferment cette singulière monnaie, la baronne jette les hauts cris ; elle prétend qu'on insulte sa qualité : ses gens ne peuvent s'empêcher de rire ; la foule entoure sa voiture ; les lazzi, les quolibets partent de tous côtés ; ce ne sont que des éclats, des bouffées de la plus grosse gaieté. Madame d'Outreville a des fromages jusqu'au menton ; impossible au milieu de cette cohue de se montrer dans la salle, se fâcher aurait augmenté les huées. La baronne sent tout le désavantage de sa position ; elle prend son parti en femme qui sait vivre, elle s'efforce de rire aussi, et retournant à son donjon, dit aux plaisants :

— Au revoir, mes bons amis, voilà ma provision faite pour l'année.

Du second au troisième. — On danse chez le locataire du troisième étage. Il est deux heures du matin. Le locataire du second n'a pu encore fermer l'œil. Il monte au troisième et frappe à la porte.

— Qui est-là ? demande une voix, tandis que le guichet s'entr'ouvre.

— C'est moi, le locataire du second.

— Eh ! bonsoir. Quel bon vent vous amène, à ces heures ?

— Vous devriez plutôt dire bonne nuit.

— C'est vrai. Alors ?...

— Alors, je venais pour vous dire qu'il n'y a pas moyen de dormir. Je ne vous empêche pas de danser, mais veuillez prier vos invités d'enlever au moins leurs chaussures.

NOS VIEILLES CHANSONS

La chanson de l'armailli, 1851.



AUX VIEUX DE LA VIEILLE !

Le landsturm est sous les armes. Comme l'é lite, comme la landwehr, lui aussi acquitt son tribut de dévouement envers la patrie. Ainsi l'ont voulu les événements.

Le landsturm a donc des titres sérieux à notre reconnaissance. Du reste, il y a longtemps déjà qu'il a conquis sa popularité. Elle date du jour même où il fut institué, témoin les vers suivants de M. J. Morax, préfet du district de Morges, écrits en 1888 et que nous nous faisons un plaisir de rappeler. Ils sont animés d'un souffle patriotique très réconfortant par le temps qui court.

Le landsturm

Chère patrie, aujourd'hui tu rappelles
Les vieux soldats qui, jadis, t'aimaient tant.
Malgré leur âge, ils sont restés fidèles
Et tous sont prêts à marcher en avant.
Un jet fécond de sève rajeunie
Monté déjà dans nos cœurs, dans nos bras,
Et, confiant dans notre bon génie,
Nous serons forts au jour du branle-bas.
Jeunes et vieux, marchent ensemble,
Voici l'appel tant souhaité !
Sous les drapeaux que nul ne tremble !
Chantons « patrie et liberté » !

Rappelez-vous du pittoresque groupe
Où je brillais dans cet habit usé
— On peut sourire à son antique coupe —
J'aurais souffert, si l'on m'eût refusé.
Mais au bureau, le commandant s'élève :
« A votre place ! A droite, demi-tour !
Dans les chasseurs. » Oh ! n'est-ce point un rêve ?
Être soldat ! Quel bonheur ! Quel beau jour !
Jeunes et vieux, etc.

C'est le schako, la fringante épaulette,
Et la croisée aux blanchâtres reflets.
Salut grand sabre, à dragonne coquette,
Pour nous pousser tu frappais nos molets.
Parlons encor des deux galons de laine,
Vieux souvenir de ma brillante ardeur
L'amour, parfois, nous gardait bonne aubaine,
Beau caporal, j'enflammais plus d'un cœur.
Jeunes et vieux, etc.

Nous ne rêvions que combats et bataille,
Des conquérants, nous étions tous jaloux.
En attendant un ennemi de taille
Le petit blanc se buvait à grands coups.
A nos succès, débouchons la bouteille,
Dont les flancs noirs renferment un trésor ;
Par ce nectar, la vigueur se réveille,
Pour le pays, buvons, trinquons encor.
Jeunes et vieux, etc.

Battez, tambours, la marche solennelle,
Car le drapeau jette ses plis flottants ;
Ivre d'orgueil, le regard étincelle
Du feu sacré qu'on possède à vingt ans,
Elle coula notre première larme,
Bien douce au cœur, qui battait fièrement.
Vingt ans après, j'éprouve même charme,
Au vieux drapeau, prêtons nouveau serment,
Jeunes et vieux, etc.

Si des points noirs nous signalent l'orage,
Ton saint amour dans nos cœurs est resté,
Nous n'avons plus la force du jeune âge,
Mais nous voulons sauver la liberté.
Sans peur, groupés autour de ta bannière,
Levons-nous tous au moment du danger :
Femmes, au ciel, votre ardente prière,
Hommes, debout ! pour chasser l'étranger.
Jeunes et vieux, etc.

J. MORAX

En chemin de fer. — Deux voyageurs sont en conversation intime. Tout à coup, l'un d'eux fait à un troisième voyageur assis en face d'eux :
— Monsieur, je vous prie de ne pas écouter ce que nous disons.

— Elle est forte celle-là ! Ce n'est pas moi qui écoute ce que vous dites ; c'est vous qui dites ce que j'entends. Et ça m'ennuie assez, allez !...

Au service. — Un colonel demande à un soldat :

— Etes-vous content de la nourriture ?

— Voilà, voilà, ... mon colonel.

— Comment vous partage-t-on la viande ? N'arrive-t-il pas, parfois, que l'un de vous a une grosse portion et l'autre une petite ?

— Non, mon colonel, toutes les rations sont petites.

Noël chez les soldats — Voici la quatrième année que nos troupes se trouveront en partie mobilisées lors des fêtes de Noël. De nombreux soldats seront à la fin de l'année séparés de leurs familles. Aussi est-ce avec reconnaissance qu'ils recevront les cadeaux de Noël qu'on voudra bien leur adresser. Le commandant de l'armée fait donc appel aux autorités, associations et à tous ceux qui veulent faire quelque chose pour égayer la Noël du soldat.

Le bureau central pour les œuvres en faveur du soldat (Bern, Bierhübeliweg 17), est tout prêt à recevoir les « paquets de Noël » ; il prie seulement de ne pas envoyer des boissons, des fruits ou des comestibles qui peuvent facilement s'avarier en cours de route. Les envois adressés à la Poste de campagne 23 à Berne, et avec la mention : *Cadeau de Noël pour les soldats* jouissent de la franchise de port jusqu'au poids de 15 kg. Les dons en argent, sont les bienvenus ; ils peuvent être versés au compte de chèques postaux III.57 Berne ou II.1290 Lausanne.

LO PRIDZO ET L'IGUIE

Lo vilhio régent de Riöderbon étai z'u moo. Lâi avâi êtâ rido grand teimps, n'est par-dieu pas l'embaras, et l'a z'u on bio l'einterrâ. Clli dzo quie l'a bin êtâ regrettâ, mâ lo dzo d'apri lè dzein desant tot parâi que pressâve de tsandzi, que l'êtâi trau à la vilhie moûda, que lè z'einfant sè folâvant de lî ...et assebin lî dâi z'einfant, et on mouf d'autro z'affère. On régent l'è quemet on menistre : se reste dhî zan dein on velâdzo on l'âi fâ on cadeau, onna taquennisse, quie que sâ, po s'ein allâ ; se reste veingt an, on dit : l'a bin dourâ ! Se reste treinte an, on l'âi bourle sè pas quand s'ein va.

L'a dan faliu betâ quaucon d'autro à sa pllièce, et l'an chè on dzouvenoo, bin galé, 'na petita moustale naïre et bouna façon, que s'appelâve monsu Berclliet et lè dzein l'ant êtâ bin conteint, principalement lè femalle à maryâ.

Quand lo régent l'a vu lo vilhio collidzo, l'a de dinse à la Coumechon :

— Voutron collidzo l'è tot justo po on hommo que sarâi pas proupro, mâ po quaucon que n'è pas coffo faut betâ de la *lapisseri*, quemet on lâi dit, et pu doutâ cliiau plliantsi. Sède-vo pas betâ de cliiau finne lame qu'on a pè Alyo (Aigle) et qu'on cein appelle dâi *parquet*, cote pas tant.

Dinse de, dinse fê. La Municipalità n'avâi jamé rein volii fêre, âo vilhio, mâ pô lo dzouvenoo l'a z'u tot cein que recliâmâve.

Apri cein lau z'a de :

— Lâi manque oncora oquie dein voutro sacré collidzo, l'è de l'iguié. L'è la moûda, ora, qu'on ausse de l'iguié à lo cousena et pu dein lè *cabinet*. Ie vu cli'iguié ; po quand mè maryeri sarâi bin quemoddo.

Lo syndico l'êtâi bin d'accœo, por cein que l'avâi onna felhie, 'na galèza gaupa, v'âi ma fâi, et que l'âi sembliâve que l'avâi dza'na brelâire po lo régent.

Mâ lo menistre l'a de dinse :

— Clli monsu lo régent vâo tot ein on iâdzo. Mè su bin d'avis que l'âi faut baillî son iguié ; seulameint, po ne pas tot baillî po rein, su assebin d'avis qu'à la pllièce lo régent devetrâi fêre lè *fonction d'église*.

Vo sède prau que l'è que cliiau *fonction d'église*, l'è de tsanta lè chaumo âo pridzo et lière lè prêire. Lo régent l'a de « oï », l'a êtâ tsantâ lè chaumo et l'a z'u l'iguié dein sa cousena et cein lâi a fê pllièzi.

Monsu Berclliet s'è adan met à tsantâ quemet on ransignolet, d'au tant que l'êtâi dzoiau dâvâi son iguié, et lè dzein que l'avant botsi de veni âo pridzo lâi retornâvant, rein que po l'ordre avoué sa balla voix. Et lè pe galèze femalle, mîmameint bin dâi vilhie, l'assesseu, lo pétâbossou et lè chî municipau et lo syndico ne manquâvant pas onna demeinde. Lo menistre remachâve ti lè dzo lo bon Dieu, por cein que son pridzo l'êtâi pllièin.

Tot l'è bin z'u tando lo tsautein, l'âoton et on mâi d'hiver. Mâ tot d'on coup, vaicé onna demeinde que monsu Berclliet ne vint pas tsantâ. Qu'è-te que lâi avâi ? Êtâi-te malado ? Lè fê-

malle n'ant pas pu dina dau tant que cein lau fasâi mau bin.

La demeinde d'apri, min de Berclliet, lo menistre l'a faliu que tsantâye tot solet lè cantiquo.

El dinse quaque senaane que, ma fâi, lo régent vegnâi pe rein mè âo pridzo et lè femalle assebin.

Vaicé adan que lo menistre, que sè cheintâi tot moindro, va vè lo régent et lâi fâ dinse :

— Monsu Berclliet, l'affère pâo pas mè djuvi dinse : vo no z'avâi promet de tsantâ âo pridzo por avâi voutron iguié à l'olto. Ora, vo z'ai l'iguié ...et vo ne veni pe rein tsantâ. Quemet cein va te ?

— Lè que, so repond Berclliet, l'iguié ne vint pe rein à la cousena : lè tuyau sant dzalâ.

MARC A LOUIS.

Sans doute ! — La bonne de M^{me} X, une brave Savoyarde, ne sait pas écrire. Elle prie timidement sa maîtresse de vouloir bien lui faire une lettre pour son fiancé, qui est au front.

— Très volontiers, dit madame. Alors que dois-je lui dire à ce cher fiancé ? Ditez-moi.

— Oh ! ce n'est pas nécessaire ; Madame n'a qu'à écrire comme si c'était pour elle.

FORMULES ÉPISTOLAIRES ou

CRÉANCIER et DÉBITEUR

Voici la première formule employée par le créancier qui n'a pas encore tout-à-fait rompu avec la politesse :

« Monsieur. — Ayant plusieurs paiements « avant la fin de la semaine, j'ai l'honneur de « de vous adresser ma petite note, en vous « priant de la faire acquitter. »

Suit la note, toujours « petite », même lorsqu'elle remplit quatre pages in-folio.

Si vous ne répondez pas, arrive alors une seconde lettre avec cette terrible formule :

« Je suis étonné, Monsieur... ».

Aucune réponse n'arrivant, la troisième formule ne se fait pas attendre :

« Monsieur, je ne conçois pas... ».

Celle-ci ayant produit sur le débiteur aussi peu d'effet que les autres, la quatrième lettre est un message de terreur qui précède immédiatement le procureur et l'huissier :

« Las de vous prier de m'acquitter ce que vous « me devez et fort étonné de votre silence, je « vous avertis qu'ayant de nombreux paiements « à faire, je ne puis attendre plus longtemps... »

La révérence épistolaire qui termine chaque lettre éprouve des variations semblables.

Pour la première lettre c'est : « Votre très humble et très obéissant serviteur » ; pour la deuxième : « Agréez l'assurance de mes sentiments » ; pour la troisième : « J'ai l'honneur de vous saluer » ; pour la quatrième : « Je vous salue ».

TOUS SUISSES !

JAMAIS nos autorités n'ont été saisies d'autant de demandes de naturalisations que depuis la guerre. Tout le monde veut être Suisse. Il est si surprenant, il est vrai, que dans le conflit, sans exemple, qui désole le monde, notre petit pays, placé au centre même des champs de bataille, ait été jusqu'ici épargné, que chacun croit à une protection extraordinaire. C'est la « terre de refuge ». Il est juste, toutefois, de constater que si la poudre n'a pas encore grondé chez nous, et nous devons nous en féliciter, les autres maux de la guerre ne nous sont pas épargnés, pour ainsi dire. Une fois la paix conclue, quand les peuples y verront un peu plus clair et un peu plus juste, on reconnaîtra, sans doute, que la Suisse a payé largement son tribut aux événements, et l'on nous en tiendra compte... peut-être ?

En attendant, la porte est ouverte, trop ou-